

Séance de Confirmation toutes races



L'ABERGEMENT DE CUISERY

155 Route des Sables - 71290 L'ABERGEMENT DE CUISERY

CENTRALE
CANINE

Mercredi 1er juillet 2026 de 9h à 12h30



DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

(Une feuille par chien - Un chien par feuille)

INSCRIPTION PAR COURRIER A ADRESSER :

Mme Denise GUILLOT

Confirmation de L'Abergement de Cuisery
2, rue Le Maistre - 89700 TONNERRE

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- ▶ une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger ou appartenant à la 2ème catégorie
- ▶ votre règlement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de Bourgogne
- ▶ une photocopie de la carte d'adhérent ACTB 2026 pour les réductions

INSCRIPTION PAR INTERNET

(Engagement en ligne)

www.sccexpo.fr

(simple - rapide - paiement sécurisé)

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS:
28 JUIN 2026**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAR COURRIER

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____

Propriétaire: (M. Mme Mlle) _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone: _____ Email: _____

Je soussigné, certifié sincère les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie, dommages divers) survenus à mon chiens ou causés par lui.

Date:

Signature:

FRAIS DE PARTICIPATION

Du 1^{er} au 3^e chien engagé (par chien) 40 €Le 4^eme chien et suivants (par chien) 37 €

Total €

Réduction de 10% aux membres de l'Association Canine Territoriale de Bourgogne à jour de cotisation 2026 ((inscription par courrier uniquement copie de carte d'adhérent obligatoire) €

Reste à payer:..... €

Ci-joint règlement par :

 Chèque Virement Bancaire

(Joindre obligatoirement photocopie du virement)

IBAN : FR76 3000 4006 9700 0100 7005 284

BIC : BNPAFRPPXXX

LES CHÈQUES DOIVENT ÊTRE ÉTABLIS
AU NOM DE : ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE
DE BOURGOGNE(Aucun remboursement ne sera effectué
même si l'exposant ne peut pas se présenter)

Renseignements:

☎ 03 86 55 11 60 - 03 85 32 37 76

06 89 02 77 84

info@scb.asso.fr

CONFIRMATIONS AVEC HORAIRES :

La carte d'exposant avec l'horaire de passage vous sera envoyée par mail une semaine avant la séance.

LES DOCUMENTS A PRÉSENTER :

- ✓ Carte d'exposant
- ✓ Carnet de santé de votre chien
- ✓ Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- ✓ Certificat de naissance ou Pedigree pour les chiens nés à l'étranger

Pour faciliter la tâche du juge,
votre chien ne devra
pas porter de harnais.

COUPE D'OREILLES - Depuis le 1er Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.